

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à **Salle du Conseil**, le **31 mars 2025**, à **18H30**.

Affiché le 26/03/2025

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- 01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024
- 02 - Activités extrascolaires - choix du mode de gestion à compter de la rentrée 2025-2026
- 03 - Création de la commission DSP pour l'attribution d'un contrat de délégation de service public - conditions de dépôt des listes
- 04 - Création de la commission DSP pour l'attribution d'un contrat de délégation de service public pour l'ALSH de Saint-Ours-les-Roches - Election des membres de la commission
- 05 - Budget annexe CCAS - Compte Financier Unique 2024
- 06 - Budget annexe locaux commerciaux - Compte Financier Unique 2024
- 07 - Budget annexe Section des Fontêtes - Compte Financier Unique 2024
- 08 - Budget principal commune - Compte Financier Unique 2024
- 09 - Budget annexe CCAS - Affectation de résultat
- 10 - Budget annexe CCAS - Budget primitif 2025
- 11 - Budget annexe locaux commerciaux - Affectation de résultat 2024
- 12 - Budget annexe locaux commerciaux - Budget primitif 2025
- 13 - Budget annexe Section des Fontêtes - Affectation de résultat 2024
- 14 - Budget annexe Section des Fontêtes - Budget primitif 2025
- 15 - Budget principal commune - Affectation de résultat 2024
- 16 - Budget principal commune - Budget primitif 2025
- 17 - Vote du taux d'imposition 2025
- 18 - Attribution de subventions affectées

- 19 - Délibération fixant les nouveaux tarifs de la salle polyvalente, et des trois salles communales, pour les entreprises hors commune, les administrations extérieures et les organismes publics hors RLV avec convention type
- 20 - Tarifs de droit de place pour les cirques
- 21 - Signature d'une convention de financement pour la réfection d'un candélabre accidenté
Route des Volcans - Territoire d'énergie 63
- 22 - Délibération portant abrogation de la délibération n°2022-043
- 23 - Vente de la maison sis 19 route de Beauregard au Bouchet
- 24 - Vente de la maison sis 21 route de Beauregard au Bouchet
- 25 - Délibération du conseil municipal acceptant le transfert de l'actif et du passif de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de Chausselle
- 26 - Solidarité avec la population de Mayotte
- 27 - Délibération fixant le choix de la labellisation pour la prévoyance maintien de salaire et de la participation au financement de la protection sociale complémentaire risque prévoyance des agents
- 28 - Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial polyvalent en milieu rural pour un saisonnier aux services techniques
- 29 - Délibération relative aux contrats d'apprentissage
- 30 - Délibération portant modification de la durée hebdomadaire d'un poste et du tableau des emplois et effectifs

Le Maire, M. Stéphane PONCÉ

